

COMPTE RENDU

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un, le quatorze avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de HUDIVILLER s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Véronique DEL FABRO

Etaient présents : Mmes Véronique DEL FABRO, Corinne BERG, MM Patrick MALCONTENTI, Martin MONANGE, Patrick OSTER, Olivier PLU et Xavier SIMONIN.

Absents : Vanessa MULLER pouvoir à Patrick OSTER, Sylvain MONIN

Secrétaire de séance : Patrick OSTER

Ordre du jour :

- Modalités techniques pour l'organisation de réunion du Conseil à distance
- Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 12 janvier 2021
- Approbation du compte de gestion 2020
- Approbation du Compte Administratif 2020
- Affectation du résultat
- Budget primitif 2021 : vote des taux d'imposition des taxes directes locales
- Vote du budget primitif 2021
- Société SPL-XDEMAT : répartition du capital social
- SCALEN : adhésion

Objet divers

OBJET : modalités techniques pour l'organisation de réunion du Conseil Municipal à distance.

Le Maire rappelle qu'au vu des circonstances sanitaires actuelles, les séances du conseil peuvent se tenir en visioconférence ou audioconférence.

Il est impératif pour le bon déroulement et la validité des décisions de définir certains points.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

1. Modalités d'identification des participants : Les conseillers à distance sont appelés nominativement pour acter de leur présence.
2. Enregistrement et conservation des débats : ils seront retranscrits sous leur forme actuelle par Procès-Verbal.
3. Modalités de scrutin : il est organisé par appel nominal.

OBJET : Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 12 janvier 2021

Le procès-verbal de la réunion du 12 janvier 2021 est approuvé à l'unanimité.

OBJET : Approbation du Compte de gestion 2020 Commune.

Le Compte de Gestion de la commune, établi par la trésorière de Lunéville, a été arrêté comme suit :

| | |
|-------------------------------------|--------------|
| Section d'investissement dépenses : | 251 795,08 € |
| Section d'investissement recettes : | 18 804,41 € |

| | |
|--|--------------|
| Solde d'exécution section d'investissement (déficit) : | 232 990,67 € |
| Section de fonctionnement dépenses : | 150 378,20 € |
| Section de fonctionnement recettes : | 175 752,72 € |
| Solde d'exécution de la section de fonctionnement (excédent) : | 25 374,52 € |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, d'approuver, **à l'unanimité**, le compte de gestion 2020 de la commune.

OBJET : Approbation du compte administratif 2020 de la commune.

Monsieur Patrick OSTER, donne lecture des montants du Compte Administratif 2020 comme suit :

| | |
|-------------------------------------|--------------|
| Section d'investissement dépenses : | |
| Prévu : | 338 138,46 € |
| Réalisé : | 251 795,08 € |
| Reste à réaliser : | 70 421,00 € |

| | |
|-------------------------------------|--------------|
| Section d'investissement recettes : | |
| Prévu : | 338 138,46 € |
| Réalisé : | 18 804,41 € |
| Report : | 127 726,37 € |
| Reste à réaliser : | 15 433,00 € |

| | |
|------------------------------------|--------------|
| Section de fonctionnement dépenses | |
| Prévu : | 573 757,80 € |
| Réalisé : | 150 378,20 € |
| Reste à réaliser : | 0,00 € |

| | |
|--------------------------------------|---------------|
| Section de fonctionnement recettes : | |
| Prévu : | 5573 757,80 € |
| Réalisé : | 175 752,72 € |
| Report : | 430 231,80 € |
| Reste à réaliser : | 0,00 € |

| | |
|-------------------------------------|----------------|
| Résultat de clôture de l'exercice : | |
| Investissement : | - 105 264,30 € |
| Fonctionnement : | 455 606,32 € |
| Résultat global : | 350 342,02 € |

Dès que Madame Véronique DEL FABRO, Maire, s'est retirée, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'approuver, **à l'unanimité**, le compte administratif de la commune conformément aux chiffres précités.

OBJET : Affectation du résultat.

A la suite de l'adoption du compte administratif par le conseil municipal qui fait apparaître les résultats suivants :

| | |
|--|--------------|
| Excédent de fonctionnement de : | 25 374,52 € |
| Excédent reporté section de fonctionnement de l'année antérieure : | 430 231,80 € |
| Soit un excédent de fonctionnement cumulé de | 455 606,32 € |
| Déficit d'investissement de : | 105 264,30 € |
| Un déficit des restes à réaliser de : | 54 988,00 € |

Soit un besoin de financement de : 160 252,30 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide **à l'unanimité**, l'affectation des résultats sur le budget de la commune 2021 ainsi :

Affectation complémentaire (1068) : 160 252,30 €
Résultat reporté en fonctionnement (002) : 295 354,02 €
Résultat reporté en investissement (001) déficit : 105 264,30 €

OBJET : Budget primitif 2021 : vote des taux d'imposition des taxes directes locales

Madame le Maire présente à l'assemblée l'état 1259 de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021. Elle indique que la commission des finances propose de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : décide, **à l'unanimité** de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales et vote ainsi ces taux pour 2021 :

| Produit fiscal à taux constants : | Bases | Taux d'imposition | Produit en € |
|--|---------|--|---------------|
| Taxe Foncière (Bâti) | 226 000 | 22,84 dont : commune : 5,60 département : 17,24 | 51 618 |
| Taxe Foncière (Non Bâti) | 10 800 | 14.50 | 1 566 |
| CFE | 10 300 | 19.30 | 1 988 |
| Produit attendu de la fiscalité directe locale : | | | 55 172 |

OBJET : Vote du budget primitif 2021 de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide de voter le budget 2021 de la commune comme suit :

Propositions nouvelles :

Investissement dépenses : 173 964,30 €
Investissement recettes : 228 952,30 €

Fonctionnement dépenses : 453 757,02 €
Fonctionnement recettes : 453 757,02 €

Total budget :

Investissement dépenses : 244 385,30 € (dont 70 421,00 € RAR)
Investissement recettes : 244 385,30 € (dont 15 433,00 € RAR)

Fonctionnement dépenses : 453 757,02 €
Fonctionnement recettes : 453 757,02 €

OBJET : Société SPL-XDEMAT : répartition du capital social.

La commune a adhéré à la société SPL-Xdemat en vue de fournir à ses actionnaires – des collectivités situées sur le territoire des 8 départements - des prestations liées à la dématérialisation.

L'Assemblée générale de la société SPL-Xdemat doit se réunir en juin 2021 pour approuver les comptes de l'année précédente, affecter le résultat ainsi que d'autres points comme l'examen de la répartition du capital social suite aux adhésions et sorties intervenues depuis la dernière assemblée.

A la suite d'entrées et de sorties de collectivités, le capital social en est modifié. Il convient donc d'approuver la nouvelle répartition du capital social de la société SPL-Xdemat et d'autoriser le représentant de la collectivité à voter la résolution correspondante lors de la prochaine Assemblée générale de la société.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- approuve la nouvelle répartition du capital social de la société publique locale dénommée SPL-Xdemat, divisé en 12 838 actions,
- donne pouvoir au Maire, à l'Assemblée générale de la société SPL-Xdemat, pour voter cette nouvelle répartition de son capital social et la résolution en découlant, lors de sa prochaine réunion.

OBJET : SCALEN : adhésion.

SCALEN est l'Agence de Développement des Territoires Nancy Sud Lorraine, lieu d'échanges et de coopérations entre collectivités et acteurs socio-économiques.

Afin de pouvoir bénéficier des services de l'Agence Scalen, et de l'ensemble des travaux qu'elle réalise, il est indispensable que la commune d'Hudiviller soit adhérente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de l'adhésion de la commune à Scalen, autorise le Maire à effectuer toutes les démarches, à signer tous les actes correspondants et à verser la subvention.

OBJETS DIVERS :

IFSE : Madame le Maire évoque avec les membres du conseil municipal son souhait de pouvoir utiliser le dispositif de rémunération complémentaire IFSE pour les agents de la mairie. L'IFSE volet « expérience » est notamment débattu et accepté.

Zone 1AU : Madame le Maire évoque les travaux débutés avec SCALEN. Parallèlement, le cabinet MANSON commence à travailler sur un projet d'aménagement. Une présentation sera faite aux membres du conseil quand ces travaux seront avancés.

Elections : Madame le Maire fait un point sur l'organisation à venir des prochaines élections départementales et régionales qui se tiendront simultanément. Pour Hudiviller, il faudra deux bureaux de vote ce qui va entraîner un besoin de plus de volontaires pour tenir ces bureaux. Les modalités de vote sont envisagées et débattues par le conseil. Madame le maire sollicitera des volontaires parmi les habitants, par un courrier individualisé pour susciter plus de bonnes volontés.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance.